RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Occitanie

ZONE DE DISTRIBUTION : RESTAURANTS JASSETTES PELERINS

Conclusion sanitaire

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Les paramètres physico-chimiques sont conformes aux exigences de qualité excepté pour la conductivité, ou minéralisation de l'eau, très faible.

Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb s'il est constitutif des canalisations des réseaux publics ou internes. Dans ce cas, celles-ci doivent être remplacées.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE DES JASSETTES. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 4 personnes sur 1 commune (ANGLES (LES)). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE LES ANGLES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE LES ANGLES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **25/07/2026**

UDI **066001937**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2023, 2024, 2025**

NITRATES

A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **1,75 mg/L**
Valeur maxi : **1,9 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **277**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2024**

TURBIDITÉ

A — Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur maxi : **0,55 NFU**

ARSENIC

A — Très bonne qualité

Elément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,58 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,58 microgramme/L**
Année prise en compte : **2024**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **1,7 °f**
Valeur maxi : **1,9 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Occitanie - ARS Occitanie - Délégation Départementale des Pyrénées-Orientales - 53 Avenue Jean Giraudoux - CS 60928 - 66020 PERPIGNAN CEDEX
https://www.occitanie.ars.sante.fr/ 04 68 81 78 00